

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 03 Mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14 Absents : 1 Procurations : 3

Date de convocation : 27/02/2023

Date d'affichage : 27/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois Mars, à 18h00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOLE, Maire.

Étaient présents : Arocas Claude, Bouat Yvan, Charalambos Jean-Pierre, Coulet Magali, Delmas Alain, Fiol Richard, Fournier Paulette, Frenehard Anne-Marie, Julian Christian, Thomas Sabine, Vernhettes Michel

Absents : Aubelaud Vanessa

Représentés : Cayron Lionel a donné procuration à Delmas Alain, Galliard Jean-François a donné procuration à Fiol Richard, Govignon Virginie a donné procuration à Bouat Yvan.

Objet : Création d'emplois pour accroissement temporaire d'activité non permanent

Délibération n° 2023-24

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de créer des emplois à temps complet ou non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, grade de catégorie C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein des services administratifs, du 1^{er} Avril 2023 au 30 Avril 2023.
Cet agent assurera des fonctions de secrétaire de mairie à temps non complet pour une durée hebdomadaire variable.
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 371.
- La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, grade de catégorie C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein des services administratifs, du 15 Mars 2023 au 31 Mars 2023.
Cet agent assurera des fonctions de secrétaire de mairie à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35h.
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 430.

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité:

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;

CHARGENT le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents, et signer les contrats et les éventuels avenants ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à NANT, le 06 Mars 2023

Le Secrétaire de Séance,

Anne-Marie FRENEHARD



Le Maire,

Richard FIOL



Acte rendu exécutoire après dépôt

En Préfecture le

Et publication du